

Lieu de vie	Critères d'évaluation et illustrations	Niveaux d'incidences paysagères	
Commune de Perwez			
<p>Thorembais-les-Béguines</p> <div data-bbox="203 443 389 667"> <p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ZH/ZHCR/ZACC Zone boisée Zone de non-visibilité <p>Incidences paysagères quantitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> Négligeables Faibles Limitées Modérées Importantes </div>	<div data-bbox="421 408 1104 1094"> </div> <p data-bbox="421 1102 1104 1150">Figure 115 : Incidences paysagères quantitatives – Thorembais-les-Béguines</p>	<p data-bbox="1137 379 1845 512">Les obstacles visuels naturels présents au sud-ouest de ce village empêchent toute visibilité au sein de l'espace public. Seules quelques rares zones de visibilité sont présentes au sein des espaces privés au nord-ouest de la rue principale.</p> <p data-bbox="1137 520 1368 544">Critères quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 22 % • Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 5 éoliennes (depuis 3 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural) • Distance au projet : minimum 4,8 km • Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 1,8° <p data-bbox="1137 815 1352 839">Critères qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties visibles des éoliennes : extrémités des pales <ul style="list-style-type: none"> ○ Obstacles visuels naturels : relief/alignements d'arbres ○ Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées • Orientation des vues : <ul style="list-style-type: none"> ○ espaces privés : pas orientées vers le projet ○ espaces publics : pas orientées vers le projet 	<p data-bbox="1877 691 2024 858">A l'échelle du village de Thorembais-les-Béguines : négligeables</p>